

# **MAISON DU PÈRE**

## **Rapport financier**

**31 août 2021**

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Situation financière	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 15
Renseignements complémentaires	
Annexe A – Subventions, dons et contributions	16

## ***Rapport de l'auditeur indépendant***

Aux administrateurs de la  
**MAISON DU PÈRE,**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **MAISON DU PÈRE** (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2021 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 août 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de ses activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

 1

Montréal, Québec  
Le 24 novembre 2021

Société de comptables professionnels agréés, S.E.N.C.R.L.

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119340

Résultats

Exercice clos le 31 août

2021

2020

	Annexe	
<b>Produits</b>		
Subventions, dons et contributions	A 3 171 512 \$	3 422 963 \$
Pensions reçues des résidents et des bénéficiaires	740 069	805 740
Autres	291 716	324 017
	<u>4 203 297</u>	<u>4 552 720</u>
Contribution de la Fondation J.A. De Sève	250 000	225 000
Contribution de la Fondation de la MAISON DU PÈRE*	2 840 000	2 450 000
	<u>7 293 297</u>	<u>7 227 720</u>
<b>Frais d'exploitation</b>		
Salaires et charges sociales	5 157 058	5 324 457
Frais de fonctionnement	1 028 280	860 371
Frais des immeubles	718 658	739 321
Intérêts sur la dette à long terme	85 505	90 323
Amortissement des immobilisations corporelles	541 666	511 959
	<u>7 531 167</u>	<u>7 526 431</u>
<b>Excédent des charges avant les autres produits</b>	<u>(237 870)</u>	<u>(298 711)</u>
<b>Autres produits</b>		
Gain sur disposition d'une immobilisation corporelle	900	2 000
Amortissement des subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles	325 027	310 986
	<u>325 927</u>	<u>312 986</u>
<b>Excédent des produits</b>	<u>88 057 \$</u>	<u>14 275 \$</u>
Total des produits	<u>7 619 224 \$</u>	<u>7 540 706 \$</u>
Total des charges	<u>7 531 167</u>	<u>7 526 431</u>
Excédent des produits	<u>88 057 \$</u>	<u>14 275 \$</u>

\* La contribution de la Fondation de la MAISON DU PÈRE inclut un don désigné de 100 000 \$ en 2021 (100 000 \$ en 2020), effectué par la Fondation Marcelle et Jean Coutu, pour l'hygiène des hommes itinérants. La MAISON DU PÈRE a entièrement utilisé les sommes de 100 000 \$ au cours de chacun des deux derniers exercices.

Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 août 2021

	Affectations internes		Non affecté	Total
	Réserves AccèsLogis (note 12)	Investi en immobilisations corporelles (note 12)		
<b>Solde au début</b>	<b>622 526 \$</b>	<b>1 004 993 \$</b>	<b>(70 462) \$</b>	<b>1 557 057 \$</b>
Excédent des produits (charges)	10 564	(215 739)	293 232	88 057
Investissement en immobilisations corporelles	-	217 549	(217 549)	-
Affectations internes (note 12)	21 800	-	(21 800)	-
<b>Solde à la fin</b>	<b>654 890 \$</b>	<b>1 006 803 \$</b>	<b>(16 579) \$</b>	<b>1 645 114 \$</b>

Exercice clos le 31 août 2020

	Affectations internes		Non affecté	Total
	Réserves AccèsLogis (note 12)	Investi en immobilisations corporelles (note 12)		
<b>Solde au début</b>	<b>590 316 \$</b>	<b>968 882 \$</b>	<b>(16 416) \$</b>	<b>1 542 782 \$</b>
Excédent des produits (charges)	10 410	(198 973)	202 838	14 275
Investissement en immobilisations corporelles	-	235 084	(235 084)	-
Affectations internes (note 12)	21 800	-	(21 800)	-
<b>Solde à la fin</b>	<b>622 526 \$</b>	<b>1 004 993 \$</b>	<b>(70 462) \$</b>	<b>1 557 057 \$</b>

Situation financière

31 août	2021	2020
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	217 454 \$	454 425 \$
Débiteurs (note 3)	607 746	538 490
Frais payés d'avance	63 068	73 986
	<u>888 268</u>	<u>1 066 901</u>
<b>Placements réservés, à la juste valeur (note 4)</b>	<b>654 890</b>	622 526
<b>Immobilisations corporelles (note 5)</b>	<b>10 638 043</b>	11 016 012
	<u>11 292 933</u>	<u>11 638 538</u>
<b>Total de l'actif</b>	<b>12 181 201 \$</b>	12 705 439 \$
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	652 209 \$	864 838 \$
Apports reportés	252 638	272 525
Portion exigible de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 7)	22 178	20 417
Portion exigible de la dette à long terme (note 8)	108 490	105 201
	<u>1 035 515</u>	<u>1 262 981</u>
<b>Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 7)</b>	<b>30 432</b>	52 610
<b>Dette à long terme (note 8)</b>	<b>2 445 350</b>	2 553 840
<b>Subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)</b>	<b>7 024 790</b>	7 278 951
	<u>9 500 572</u>	<u>9 885 401</u>
<b>Total du passif</b>	<b>10 536 087</b>	11 148 382
<b>Actif net</b>		
Affectations internes (note 12)		
Réserves AccèsLogis	654 890	622 526
Investi en immobilisations corporelles	1 006 803	1 004 993
Non affecté	(16 579)	(70 462)
	<u>1 645 114</u>	<u>1 557 057</u>
<b>Total du passif et de l'actif net</b>	<b>12 181 201 \$</b>	12 705 439 \$

Pour le conseil d'administration

 Administrateur  
 Administrateur

**Flux de trésorerie**

<b>Exercice clos le 31 août</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits	88 057 \$	14 275 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	541 666	511 959
Gain sur disposition d'une immobilisation corporelle	(900)	(2 000)
Amortissement des subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>(325 027)</u>	<u>(310 986)</u>
	303 796	213 248
Variation d'éléments hors caisse du fonds de roulement (note 15)	<u>(290 854)</u>	<u>167 751</u>
	<u>12 942</u>	<u>380 999</u>
<b>Activités de financement</b>		
Réduction de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(20 417)	(18 796)
Remboursement de la dette à long terme	(105 201)	(102 012)
Subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>70 866</u>	<u>159 969</u>
	<u>(54 752)</u>	<u>39 161</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition de placements	(32 364)	(32 210)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(163 697)	(276 245)
Produit de la disposition d'une immobilisation corporelle	<u>900</u>	<u>2 000</u>
	<u>(195 161)</u>	<u>(306 455)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse</b>	<b>(236 971)</b>	<b>113 705</b>
Encaisse au début	<u>454 425</u>	<u>340 720</u>
<b>Encaisse à la fin</b>	<u><b>217 454 \$</b></u>	<u><b>454 425 \$</b></u>

Notes complémentaires

31 août 2021

---

**1. Constitution, nature des activités et continuité des activités**

Le Registraire des entreprises a émis en date du 11 septembre 2012 de nouvelles lettres patentes en vertu de l'article 221 de la Loi sur les compagnies (L.C.Q., C. C-38) constituant les membres en une nouvelle personne morale régie par la partie III de la Loi sur les compagnies sous le nom MAISON DU PÈRE.

La MAISON DU PÈRE, est un organisme de bienfaisance enregistré (au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu) offrant l'accueil, le gîte, la nourriture et les vêtements aux hommes défavorisés. L'Organisme offre également l'appui nécessaire pour sortir ces hommes de l'itinérance par des programmes d'accompagnement social et veille sur le bien-être des aînés de la rue par le biais de sa résidence de 76 chambres.

**2. Principales méthodes comptables**

*Référentiel comptable*

L'Organisme applique le référentiel comptable selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

*Constatation des apports*

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions, dons, contributions). Selon cette méthode, les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

*Constatation des produits*

L'Organisme constate les produits de pensions reçues des résidents et des bénéficiaires sur une base mensuelle dès qu'ils sont exigibles et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain.

Les autres produits sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

*Dons reçus sous forme de fournitures et de services*

Les dons reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas comptabilisés en raison de la difficulté d'en déterminer la juste valeur. Cependant, la direction a estimé à 1 532 000 \$ (1 678 000 \$ en 2020) les dons en denrées alimentaires reçus au cours de l'exercice. Ces montants sont fournis à titre d'information et n'ont pas été audités.

*Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Les dons reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du don. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Aménagement du terrain	10 %
Bâtiments	2,5 %
Mobilier et équipement de résidence	20 %
Matériel roulant	20 %
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	33,33 %

## Notes complémentaires

31 août 2021

---

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### *Immobilisations corporelles (suite)*

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'elles n'ont plus aucun potentiel de service pour l'Organisme. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède la valeur résiduelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur résiduelle.

#### *Subventions et dons afférents aux immobilisations corporelles*

Les subventions et les dons afférents aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre de subventions et de dons reportés puis amortis de la même manière que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent. La contribution au FQHC est amortie sur la durée de vie restante de l'immeuble au moment de la contribution, soit 30 ans.

#### *Instruments financiers*

##### *Évaluation*

L'Organisme évalue initialement ses instruments financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements qu'il évalue à la juste valeur.

Les actifs financiers de l'Organisme, évalués au coût après amortissement, se composent de l'encaisse, des comptes clients, de la subvention gouvernementale à recevoir et du montant à recevoir de la Fondation de la MAISON DU PÈRE.

Les passifs financiers de l'Organisme, évalués au coût après amortissement, se composent des comptes fournisseurs et de la dette à long terme.

##### *Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de la valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement de compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net. Aucune dépréciation ou reprise n'a été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

##### *Utilisation d'estimations*

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés. Les éléments significatifs qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont la durée de vie utile des actifs amortissables aux fins du calcul de l'amortissement et la juste valeur des instruments financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Notes complémentaires

31 août 2021

3. Débiteurs

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Comptes clients	80 607 \$	135 789 \$
Subvention gouvernementale à recevoir	49 961	133 034
Taxes de vente	51 086	74 719
À recevoir de la Fondation de la MAISON DU PÈRE	426 092	194 948
	<u>607 746 \$</u>	<u>538 490 \$</u>

4. Placements réservés

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	Juste valeur et coût	Juste valeur et coût
Intérêts courus à recevoir	8 856 \$	11 002 \$
Encaisse réservée	-	12 575
Dépôts à terme, taux de 0,4 %, échéant en août 2022	157 882	119 199
Dépôt à terme, taux de 1,55 %, échéant en août 2022	59 638	59 638
Dépôt à terme, taux de 2 %, échéant en janvier 2025	428 514	420 112
	<u>654 890 \$</u>	<u>622 526 \$</u>

5. Immobilisations corporelles

	<u>2021</u>		<u>2020</u>	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain – MAISON DU PÈRE et Résidence J.A. De Sève	333 750 \$	-	333 750 \$	333 750 \$
Aménagement du terrain	57 887	26 834	31 053	8 251
Bâtiment – MAISON DU PÈRE	4 147 882	1 566 924	2 580 958	2 683 733
Bâtiment – Résidence J.A. De Sève	12 670 429	5 325 438	7 344 991	7 661 752
Mobilier et équipement de résidence	1 090 180	893 455	196 725	154 775
Matériel roulant	132 465	67 625	64 840	70 133
Mobilier de bureau	91 964	86 944	5 020	6 889
Matériel informatique	185 503	157 985	27 518	22 266
	<u>18 710 060</u>	<u>8 125 205</u>	<u>10 584 855</u>	<u>10 941 549</u>
Bien loué en vertu d'un contrat de location-acquisition				
Matériel roulant	<u>106 376</u>	<u>53 188</u>	<u>53 188</u>	<u>74 463</u>
	<u>18 816 436 \$</u>	<u>8 178 393 \$</u>	<u>10 638 043 \$</u>	<u>11 016 012 \$</u>

Notes complémentaires

31 août 2021

<b>6. Crédoeurs et charges à payer</b>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Comptes fournisseurs	58 179 \$	237 820 \$
Charges à payer	38 559	60 086
Salaires et vacances à payer	477 060	494 911
Sommes à remettre à l'État	<u>78 411</u>	<u>72 021</u>
	<u>652 209 \$</u>	<u>864 838 \$</u>

<b>7. Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition</b>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Contrat de location-acquisition, taux de 8,3 %, remboursable par mensualités de 2 143 \$ incluant les intérêts, échéant en novembre 2023	52 610 \$	73 027 \$
Obligation échéant au cours du prochain exercice	<u>22 178</u>	<u>20 417</u>
	<u>30 432 \$</u>	<u>52 610 \$</u>

Les paiements futurs exigibles sur le contrat de location-acquisition au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2022	25 715 \$
2023	25 715
2024	<u>6 427</u>
	57 857
Intérêts inclus dans les paiements exigibles	<u>5 247</u>
	<u>52 610 \$</u>

<b>8. Dette à long terme</b>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	<u>Coût amorti</u>	<u>Coût amorti</u>
Hypothèque immobilière non subventionnée, taux de 3,102 %, remboursable par mensualités de 15 473 \$ incluant les intérêts, renouvelable en juillet 2024, solde au 31 août 2021 amorti sur une période de 216 mois échéant en juillet 2039	2 553 840 \$	2 659 041 \$
Portion exigible	<u>108 490</u>	<u>105 201</u>
	<u>2 445 350 \$</u>	<u>2 553 840 \$</u>

Notes complémentaires

31 août 2021

---

8. Dette à long terme (suite)

L'hypothèque immobilière est garantie par le terrain et les bâtiments d'une valeur comptable nette de 10 259 699 \$.

Les versements estimatifs en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices, calculés en tenant compte du refinancement de l'hypothèque immobilière aux mêmes conditions à l'échéance, sont les suivants :

2022	108 490 \$
2023	111 881 \$
2024	115 335 \$
2025	118 464 \$
2026	122 191 \$

9. Subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les subventions et les dons reportés représentent des fonds qui, en vertu d'affectations externes, sont destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Les variations survenues dans le solde des subventions et dons reportés sont les suivantes :

	SHQ	Fondation de la MAISON DU PÈRE	Autres	2021	2020
Solde au début	2 925 696 \$	1 360 656 \$	2 992 599 \$	<b>7 278 951 \$</b>	7 429 968 \$
Contributions ou subventions reçues au cours de l'exercice	-	-	70 866	<b>70 866</b>	159 969
Amortissement	(121 718)	(5 829)	(197 480)	<b>(325 027)</b>	(310 986)
Solde à la fin	2 803 978 \$*	1 354 827 \$	2 865 985	<b>7 024 790 \$</b>	7 278 951 \$

\* Composition du solde de la subvention SHQ reportée afférente aux immobilisations corporelles :

Subvention à l'origine	6 104 448 \$
Contribution au FQHC	(926 834)
Amortissement cumulé	<u>(2 373 636)</u>
	<u>2 803 978 \$</u>

Notes complémentaires

31 août 2021

**10. Fonds détenus pour le compte des bénéficiaires**

L'Organisme détient des liquidités qui lui ont été remises pour le compte des bénéficiaires afin d'en assurer la gestion et le contrôle. Au 31 août 2021, les sommes ainsi confiées à l'Organisme et qui ne sont pas comptabilisées aux états financiers se résument comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Actifs	<b>835 207 \$</b>	836 260 \$
Sommes dues à la MAISON DU PÈRE	<b>62 813 \$</b>	66 175 \$
Sommes dues aux bénéficiaires	<b>753 579</b>	707 334
Sommes à remettre à l'Office municipale d'habitation de Montréal et à des fournisseurs externes	<b>18 815</b>	62 751
	<b>835 207 \$</b>	836 260 \$

**11. Fonds détenus pour le compte du Projet Logement Montréal**

L'Organisme a signé une entente de gestion et de collaboration dans le cadre du projet « Projet Logement Montréal » avec ses partenaires (Mission Bon Accueil, Mission Old Brewery et l'Accueil Bonneau) dans le but de réduire l'itinérance à Montréal. L'Organisme a été désigné comme coordonnateur et gestionnaire de ce projet qui est financé par des subventions de la Stratégie des Partenariats de Lutte contre l'Itinérance et du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Au 31 août 2021, les sommes ainsi confiées à l'Organisme à titre de fiduciaires et qui ne sont pas comptabilisées aux états financiers se résument comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Bilan		
Actif à court terme	<b>1 621 403 \$</b>	1 007 829 \$
Passif à court terme	<b>1 621 403 \$</b>	1 007 829 \$
Actif net	-	-
Résultats		
Produits	<b>4 312 388 \$</b>	3 180 654 \$
Frais d'exploitation	<b>4 312 388 \$</b>	3 180 654 \$
Excédent des produits	-	-

Notes complémentaires

31 août 2021

**12. Affectations internes**

Le conseil d'administration a décidé de grever d'une affectation interne le montant de l'actif net investi en immobilisations corporelles et de le présenter après déduction des subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles, de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition et de la dette à long terme afférente.

En vertu de la convention d'exploitation intervenue entre la Société d'habitation du Québec et l'Organisme dans le cadre du programme AccèsLogis, les administrateurs de l'Organisme ont affecté l'actif net de la manière suivante :

	Réserve de gestion	Réserve de remplacement immobilière	Réserve de remplacement mobilière	Total
<b>Solde au début</b>	78 881 \$	262 736 \$	280 909 \$	<b>622 526 \$</b>
Contribution à chacune des réserves	-	21 800	-	<b>21 800</b>
Intérêts	1 338	4 459	4 767	<b>10 564</b>
<b>Solde à la fin</b>	80 219 \$	288 995 \$	285 676 \$	<b>654 890 \$</b>

Une somme de 654 890 \$ est présentée à titre de placements réservés.

**13. Instruments financiers**

*Risques et concentrations*

L'Organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Organisme aux risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 31 août 2021.

*Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Organisme sont liés aux comptes clients, à la subvention gouvernementale à recevoir et au montant à recevoir de la Fondation de la MAISON DU PÈRE.

Au 31 août 2021, aucun compte client n'a été déprécié (aucun en 2020).

*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses comptes fournisseurs et sa dette à long terme.

Notes complémentaires

31 août 2021

---

**13. Instruments financiers (suite)**

*Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

*Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe (placements et dette à long terme) qui assujettissent l'Organisme à un risque de juste valeur.

La valeur comptable de tous les passifs financiers qui sont garantis est de 2 553 840 \$ (2 659 041 \$ en 2020).

**14. Opérations entre parties liées**

L'Organisme détient un intérêt économique dans la Fondation de la MAISON DU PÈRE du fait que cette dernière sollicite des fonds au bénéfice de l'Organisme.

**15. Flux de trésorerie**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Variation d'éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(69 256)\$	(8 127)\$
Frais payés d'avance	10 918	(25 203)
Créditeurs et charges à payer	(212 629)	148 323
Apports reportés	<u>(19 887)</u>	<u>52 758</u>
	<u>(290 854)\$</u>	<u>167 751 \$</u>

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 août 2021 2020

ANNEXE A – SUBVENTIONS, DONNS ET CONTRIBUTIONS

**Subventions et dons**

L'Archevêché catholique romain de Montréal	25 000 \$	20 499 \$
Subventions du gouvernement provincial		
Ministère de la Santé et des Services sociaux – Programme de soutien aux organismes communautaires	2 063 823	2 012 544
Ministère de la Santé et des Services sociaux – Programme Québec ami des aînés	-	8 678
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale – Entente de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	150 000	160 000
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale – Programme d'aide et d'accompagnement social – Action	17 365	27 009
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal – Programme vers un Chez Soi	59 295	-
Autres	296	8 616
Subventions du gouvernement fédéral		
Emploi et Développement social Canada – Stratégie de partenariats de la lutte contre l'itinérance – volet collectivité	104 911	142 674
Emploi et Développement social Canada – Programme nouveaux horizons pour les aînés	4 859	37 146
Autres	-	3 500
Office municipal d'habitation de Montréal	195 255	198 912
Autres	2 800	15 342
	<b>2 623 604</b>	<b>2 634 920</b>

**Subventions, dons et contributions – COVID-19**

Subventions du gouvernement provincial		
Ministère de la Santé et des Services sociaux – Programme de soutien aux organismes communautaires	-	100 000
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal – Programme vers un Chez Soi	33 060	50 000
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal – Soutien RPA – Financement d'urgence	277 848	379 732
Subventions du gouvernement fédéral		
Emploi et Développement social Canada – Programme nouveaux horizons pour les aînés	-	18 800
Emploi et Développement social Canada – Subvention salariale temporaire de 10 % pour les employeurs	-	25 000
Ville de Montréal	12 000	8 000
Centraide du Grand Montréal	-	50 000
Moisson Montréal	-	12 529
Contribution de la Fondation J. A. De Sève	-	50 000
Contribution de la Fondation de la MAISON DU PÈRE	200 000	93 982
Autres contributions	25 000	-
	<b>547 908</b>	<b>788 043</b>
	<b>3 171 512 \$</b>	<b>3 422 963 \$</b>